

Notre Ville, située dans la région de Lanaudière, compte plus de 9 500 citoyennes et citoyens et vit une croissance importante. Le conseil municipal et l'appareil administratif ont solidairement à relever des défis importants et stimulants. Pour y arriver, nous sollicitons des candidatures afin de pourvoir le poste de :

## **JOURNALIER/JOURNALIÈRE MANOEUVRE SECTEUR VOIRIE**

**POSTE DE REMPLACEMENT – POUR UNE DURÉE DE 4 MOIS OU PLUS**

### **FONCTION :**

Sous l'autorité du directeur du service des travaux publics, la ou le titulaire de ce poste accomplit des tâches manuelles simples et usuelles propres aux bâtiments, aux parcs et aux espaces verts. La ou le titulaire de ce poste exécute principalement les tâches suivantes :

- Exécute diverses tâches d'entretien, de réparation et d'aménagement du réseau routier, des lieux publics municipaux et des infrastructures municipales;
- Exécute diverses tâches relatives aux travaux publics (ex. : construction, installation, préparation, réception, manutention, etc.);
- Accomplit des travaux nécessitant l'utilisation d'outillage mécanisé ou non;
- Exécute toute autre tâche reliée à son poste.

### **LES EXIGENCES DU POSTE :**

- Posséder un diplôme d'études secondaires ou expérience pertinente;
- Permis de conduire de classe 5 valide - classe 3 un atout;
- Formation en eau potable OPA, un atout.

### **LE PROFIL RECHERCHÉ :**

- Avoir une bonne capacité d'apprentissage et faire preuve d'autonomie et de débrouillardise;
- Avoir de l'initiative et de l'entregent et aimer travailler à l'extérieur.

### **TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL\* :**

- Poste permanent saisonnier;
- Horaire de travail : 40 heures/semaine, soit du lundi au jeudi de 7 h 00 à 16 h 45 et le vendredi de 7 h 00 à 12 h 00;
- Traitement salarial : 25,74 \$ à 32,20 \$ l'heure, selon l'expérience;

\*Le tout en conformité avec la convention collective en vigueur à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

### **INFORMATION :**

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature, cependant, seules les personnes retenues seront contactées.

La Ville de Notre-Dame-des-Prairies détient une Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes et souscrit aux principes de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*.

### **DATE LIMITE DE CANDIDATURE :**

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir une demande écrite à l'employeur au plus tard le **10 mars 2026 à 16 h 30** :

Concours « Journalier/Journalière – secteur voirie - Remplacement »  
a/s Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics

Ville de Notre-Dame-des-Prairies  
[info@notredamedesprairies.com](mailto:info@notredamedesprairies.com)